

DÉPARTEMENT**ISERE****CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE SASSENAGE****N° D'ORDRE
18/2024****DÉLIBÉRATION
du Conseil d'Administration du 11 Juin 2024****Objet :*****Avenant n°1 au
Règlement intérieur du
Conseil
d'Administration du
CCAS*****Présents :**

Nathalie LEVRAT Vice-Présidente du CCAS, Marie-Frédérique DI RAFFAELE Adjointe, Nathaly TAVERNIER, Isabelle DEFAY Conseillères Municipales, Alexandre MIGLIONE (suppléant) Membre Nommé.

Absents: Michel VENDRA Président du CCAS, Hajera TURKI, Mylène GOURGAND Conseillères Municipales, Laëtitia MAGINOT, Laurence PERLI Membres Qualifiés, Cécile COIGNE, Françoise DAVID, Christian FERRANTE Membres Nommés.

Pouvoirs : Hajera TURKI a donné pouvoir à Marie-Frédérique DI RAFFAELE, Cécile COIGNE a donné pouvoir à Alexandre MIGLIONE, Françoise DAVID a donné pouvoir à Nathaly TAVERNIER, Christian FERRANTE a donné pouvoir à Nathalie LEVRAT, Mylène GOURGAND a donné pouvoir à Isabelle DEFAY.

Date de convocation : **6 Juin 2024**

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 5

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de votants : 10

VU l'article L2121-19 CGCT selon lequel « Les conseillers municipaux ont le droit d'exposer en séance du conseil municipal des questions orales ayant trait aux affaires de la commune. Dans les communes de 1 000 habitants et plus, le règlement intérieur fixe la fréquence ainsi que les règles de présentation et d'examen de ces questions,

VU la délibération 23/2023 du Conseil d'Administration en date du 20 Juin 2023 relative à l'adoption du règlement intérieur du Conseil d'Administration du CCAS,

CONSIDERANT que certains administrateurs souhaitent poser des questions sur les points inscrits à l'ordre du jour figurant sur la convocation en amont de la tenue de la séance du Conseil d'Administration,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de veiller au bon fonctionnement des séances et des débats, il est proposé de modifier le règlement intérieur avec les modalités de présentation et d'examen des questions et les réponses.

LE RAPPORTEUR PROPOSE au Conseil d'Administration

- **L'AVENANT n°1** au règlement intérieur du Conseil d'Administration, dont l'objet est de le compléter avec les éléments suivants :
 - . Les questions seront à adresser par mail, directement à la Vice-Présidente du CCAS, deux jours avant la tenue de la séance du Conseil d'Administration.
 - . Les réponses aux questions seront apportées oralement en séance du Conseil d'Administration. Si les questions nécessitent quelques recherches, les réponses seront communiquées au Conseil d'Administration suivant.
- **D'ADOPTER** l'avenant n° 1 au règlement intérieur du Conseil d'Administration qui est annexé à la présente délibération (annexe 18) et d'autoriser la Vice-Présidente à signer l'avenant n°1.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après délibération et après vote à la majorité, avec 9 voix pour et une voix contre, des membres présents et représentés.

ADOPTÉ la délibération n°18/2024 relative à l'avenant n°1 au règlement intérieur du Conseil d'Administration et,

AUTORISE la Vice-Présidente à signer l'avenant n°1 au règlement intérieur du Conseil d'Administration.

Fait et délibéré à Sassenage, les jours, mois, et ans susdits et ont signé les membres présents et/ou représentés.

Certifié exécutoire par le Président
du C.C.A.S compte-tenu de la
réception en Préfecture le :
et de la publication le :

Pour copie certifiée conforme
Sassenage, le 14 Juin 2024

La Vice-Présidente du CCAS

Nathalie LEVRAT

